



## À Sceaux, plus d'arceaux pour nos vélos

Dans notre ville, le stationnement des vélos en dehors des emplacements prévus à cet effet est interdit. Mais Sceaux ne compte qu'environ 150 arceaux pour y attacher son vélo en toute légalité. Ces emplacements sont souvent complets et il manque dans de nombreux endroits des arceaux à proximité de commerces ou d'équipements publics.

**Pour « renforcer la mixité d'usage des espaces publics et dynamiser la pratique cycliste à Sceaux », comme le prévoit le Plan vélo de la ville, il faudrait accroître les emplacements réservés aux vélos pour répondre à l'usage des deux roues qui s'est fortement développé récemment.**

Le plan municipal "Sceaux à vélo, 2016-2020, qui vise à dynamiser la pratique cycliste à Sceaux, prévoit la mise en place d'une politique d'installation d'appuis vélos. Une politique récompensée par l'obtention en 2018 du label "Territoire Vélo ». La ville s'est alors engagée à poursuivre l'installation d'appuis vélos.

En avril 2019, la municipalité a décrété que le stationnement vélo hors des emplacements réservés est interdit. Les vélos accrochés au mobilier urbain qui n'est pas dévolu à cet usage (poteaux, barrière...) peut conduire à l'immobilisation et/ou au placement en fourrière du vélo (Arrêté municipal n°2019-218).

### 150 arceaux à vélos pour 20 000 Scéens.

À ce jour, le territoire de Sceaux ne compte qu'environ 150 arceaux permettant de stationner 1 ou 2 vélos en toute légalité. Un nombre insuffisant. Faute d'arceaux, faut-il renoncer à prendre son vélo ou risquer d'être en infraction en l'attachant en dehors des emplacements prévus ?

Les emplacements prévus sont la plupart du temps surchargés particulièrement en centre-ville et à l'abord des commerces et des équipements publics.

Seulement, 10 appuis vélos pour tous les usagers de la piscine et des tennis, 8 appuis vélo en face du marché, 5 appuis pour les 300 spectateurs du cinéma Trianon, 4 pour les jeunes de la MJC, 4 devant le CSCB...



Cette situation conduit les cyclistes à attacher leur vélo sur le mobilier urbain proche. Ils sont alors en infraction et leur cycle peut gêner la circulation des piétons.



### Des lieux fréquentés sans possibilité d'y stationner son vélo

De nombreux équipements publics et lieux commerciaux ne disposent pas d'appuis vélo à proximité. De l'avis de nombreux Scéens cyclistes, il manque de nombreux emplacement.

« Sceaux à vélo », antenne de l'association Mieux se déplacer à bicyclette, a recueilli l'avis de ses adhérents et de Scéens pour identifier les lieux qui devraient compter un nouvel emplacement ou se voir doté d'arceaux supplémentaires.

Il faudrait, entre autres, installer des arceaux :

- Devant les entrées du Lycée Lakanal où les emplacements sont insuffisants à l'intérieur et l'extérieur de la cité scolaire..
- Devant la MJC pour répondre notamment à la demande déjà faite par la MJC.
- Sur la place de Brühl devant l'Auchan.
- Devant le centre commercial des Blagis, où l'offre est aussi insuffisante.
- Dans le quartier de l'allée d'honneur (devant le Fleuriste à l'angle de la Rd 920 et de l'avenue de Poitou)
- Devant les magasins ( Pharmacie, Kiloutou, Etalink...) situés en bas des immeubles le long de la Rd 920- Av Gal Leclerc )
- Au rond-point de l'avenue Raymond Aron et RD 920 ( devant pharmacie, supérette ..).
- A côté du marché et de l'église car les emplacements en face des Félibres ne sont pas suffisants.

## Budget pour 75 arceaux supplémentaires

L'installation de 75 arceaux supplémentaires, soit moitié plus que le nombre actuel, nécessiterait un budget d'environ **15 000 €**. Les arceaux du style de ceux installés en ville sont vendus moins de 200 € pièce.

## Prévoir des emplacements pour les vélos cargo.

Le développement rapide de l'usage du vélo s'accompagne de l'apparition de vélos cargo, souvent électriques. Vélos familiaux, ils permettent le transport notamment des enfants, ou vélos professionnels utilisés notamment pour le transport de marchandise en milieu urbain.

De nombreuses villes en favorisent l'usage en définissant des emplacements où ils peuvent stationner. A l'exemple de la ville de Strasbourg qui s'équipe d'arceaux à vélos-cargos destinés à y accrocher ces triporteurs ou biporteurs.



À Sceaux, il n'existe pas d'emplacement pour les vélos cargo. De plus, les emplacements actuels pour les bicyclettes classiques ne sont pas dimensionnés pour accueillir de tels vélos qui peuvent mesurer 2 m de long.



A Bourg-la-Reine, à l'angle de la rue piétonne et de la RD20, l'emplacement permet d'attacher un vélo cargo à l'arceaux.

Le dimensionnement des nouveaux emplacements pour les vélos devra prévoir le stationnement de vélos cargo.